COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Hôtel Mercure, Fontainebleau samedi 25 mai 2013

Le Président :

Madame la Sous-préfète, Monsieur le Conseiller général, Mesdames et Messieurs les Maires, Messieurs les Directeurs, Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations

Chers Amis de la Forêt de Fontainebleau.

Je suis heureux de vous accueillir si nombreux à l'occasion de notre assemblée générale qui va examiner les activités et les comptes de notre association pour l'année 2012.

Je suis également heureux d'accueillir un certain nombre de personnalités qui sont des amis fidèles de notre association, en particulier, Mme Chantal Manguin-Dufraisse, sous-préfète de Fontainebleau, M. Frédéric Valletoux, conseiller régional et maire de Fontainebleau, M. Jean-François Robinet, conseiller général, M. Jean-Yves Sommier, directeur des Territoires, Mme Isabelle Rambaud, conservatrice générale du Patrimoine, directrice des archives départementales, Claude Lashermes, directeur des Routes au conseil général, M. Benjamin Beaussant, directeur interdépartemental de l'ONF, les représentants des associations amies, notamment Benoît d'Aboville, nouveau président des amis et mécènes du Château, Mme Wenzel, présidente de l'ARCIF, Mme Trarieux du CODÉRANDO77. À l'issue de notre assemblée générale, nous aurons l'honneur d'accueillir Mme Nicole Klein, préfète de Seine-et-Marne, qui fera une intervention sur le thème de l'Etat et les forêts périurbaines.

Plusieurs de nos invités n'ont pu se joindre à nous, en particulier M. le sénateur Éblé, président du conseil général, M. le sénateur Hyset, Mme Valérie Lacroute, députée, maire de Nemours, MM. Mignon et Mollet députés, M. Jean Dey, vice-président du conseil général, MM. Orcel et Mével, respectivement maires de Milly-la-Forêt et de Larchant, M. Pascal Viné, directeur général de l'Onf, M. Devillers, directeur de l'Office départemental du tourisme de Seine-et-Marne et Mme Doering, Mme Guilmaut, directrice du parc régional du Gâtinais.

Après la présentation du rapport d'activités et du rapport financier, un débat sera ouvert avant le vote des résolutions et des motions. Nous entendrons enfin Mme Klein qui évoquera un sujet qui, par-delà sa portée générale, est d'un intérêt évident pour notre association et tous ceux qui fréquentent la forêt de Fontainebleau, celui du rôle de l'État en matière de forêt périurbaine

I - RAPPORT D'ACTIVITÉS et RAPPORT FINANCIER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Dans un souci de clarification et de simplification, un rapport d'activités écrit et exhaustif vous a été distribué. Dans ma présentation, j'insisterai, aidé par un diaporama, sur les sujets qui me paraissent les plus sensibles et importants.

Tout d'abord, je vous proposerai de renouveler les membres du conseil d'administration dont les mandats viennent à expiration, Jean Saint Loubert-Bié, Jean-Claude Polton, Jean-Claude Beauregard, Grégoire Lewandowski, Pierre Regnault, qui se dévouent pour l'association depuis plusieurs années. Mais notre conseil est prêt à accueillir les candidatures de personnes qui voudraient s'engager dans notre action de protection de la forêt. Par ailleurs, la composition du bureau a été modifiée. Jean-Claude Polton, qui anime efficacement la commission Communication depuis plusieurs années devient secrétaire général. Pierre Regnault, assisté de Philippe Gérat, assure les responsabilités de trésorier, Grégoire Lewandowski, souhaitant, pour des raisons personnelles, être déchargé des fonctions qu'il exerce depuis près de quatorze ans.

Les activités de terrain restent notre cœur de métier, dans le cadre de la commission Terrain, animée par Gilbert Detollenaere, qui regroupe près d'une cinquantaine de baliseurs. En effet, le balisage des sentiers Bleus reste une des tâches essentielles de l'association depuis 1948. Aux sentiers historiques créés par Denecourt et Colinet, se sont ajoutés de nouveaux tracés. L'association est en



charge du balisage et de l'entretien des dix-neuf sentiers Bleus auxquels s'ajoute le sentier dit des Vingt-cinq bosses. Les AFF reprennent cette année, en accord avec la municipalité de Recloses, la gestion d'un sentier qui deviendra le n° 20 ; il traverse essentiellement des bois privés. Au total, à ce seul titre, le bénévolat valorisé par les AFF représente une prestation de l'ordre de 44000 € que nous ferons dorénavant figurer, à titre d'information, dans le bilan. Le succès de notre Guide ne se dément pas, obligeant à l'impression d'une édition actualisée. Nous envisageons, à terme, une refonte du Guide, pour le rendre encore plus complet et attractif. S'agissant de nos promenades thématiques, elles ont été, pendant l'année 2012, plus nombreuses et ont abordé des thèmes nouveaux. Nous avons maintenu pour 2013 un programme dense et diversifié. Nous confirmons également notre volonté d'organiser des promenades en partenariat aussi bien avec des associations amies, comme la SAMCF ou les Amis du patrimoine du canton de La Chapelle-la-Reine, que des organismes comme Naturparif, le Service départemental d'incendie et de sécurité (SDIS) ou le centre d'Écotourisme de Franchard.

Dans le domaine de la communication, la mise en œuvre de la charte graphique, conçue par lean-Louis Barbier, s'étend à tous les documents de communication, comme vous pouvez le constater sur ce diaporama. Plusieurs expositions ont été organisées en 2012. Une exposition sur la forêt et la chasse, préparée par Gérard Tendron et Gérard Vallée, et coproduite par Connaissance du Gâtinais, a été présentée à la Maison dans la vallée à Avon. Pour la première fois, une exposition-concours a été présentée à la Maison des compagnons, en partenariat avec l'école Internationale et le professeur Touze : les lauréats ont vu leur affiche reproduite dans la livraison 2012 de la Voix de la Forêt. Enfin, l'association a apporté sa collaboration à l'exposition « Hommage à la forêt » programmée au château de Fontainebleau d'octobre 2012 à janvier 2013.

Le thème des Arbres remarquables a été particulièrement abordé au cours des derniers mois. Nous avons eu à déplorer la disparition de Pierre Graber qui depuis plus de vingt ans a fait un travail extraordinaire sur les arbres remarquables de la forêt de Fontainebleau. Hommage lui a été rendu par la publication du premier numéro des *Cahiers des Aff* qui porte sur ce thème et qu'il a rédigé peu de temps avant son décès. Une journée d'études a été organisée, en octobre 2012, avec l'association nationale A.R.B.R.E.S. portant sur le concept même d'arbre remarquable, les critères d'identification, la localisation, les mesures de sauvegarde à prévoir. Le

Guide des arbres remarquables a été actualisé et monté sur notre site. Enfin, une exposition a eu lieu en avril dernier, en coopération avec A.R.B.R.E.S., sur les arbres remarquables du pays de Fontainebleau.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

I. - Activités en forêt

■ Balisage et entretien de vingt sentiers de promenades en forêt (300 km) en partenariat avec l'ONF, ainsi que l'aide à la rédaction d'un certain nombre de panneaux comme sur les sentiers pour handicapés apposés par l'ONF. Poursuite de l'inventaire des abris de carriers et du petit patrimoine (plaques, rochers gravés...). Création du sentier n° 20 dans les bois de Recloses.

II. - Création de l'Observatoire de la forêt

- L'Observatoire de la forêt a été mis en place début 2012. Il recueille les atteintes au milieu que ses usagers ont constatés : dépôts de gravats, ordures le long des routes, vandalisme affectant le patrimoine forestier, coupes excessives, non remise en état du terrain par les exploitants forestiers.
- Un premier bilan fait apparaître qu'en 2012, cent trois atteintes ont été constatées et ont, pour leur grande majorité, pu être corrigées, en concertation avec l'ONF.

III. - Communication

- Site WEB. Les graves problèmes qui ont affecté le site de l'Association ont été surmontés. Le site est maintenant restauré. La page d'accueil est actualisée régulièrement notamment dans ses rubriques : Observatoire de la forêt, programme des promenades, nouvelles de la forêt. Son contenu a été enrichi (ajouts de l'actualisation des Arbres remarquables).
- Les Cahiers des AFF. Cette nouvelle publication, sans périodicité fixe, a pour but de présenter un dossier thématique relatif à la forêt. Le premier numéro, publié en avril 2013, avait trait aux arbres remarquables.
- Création d'une charte graphique, document de travail qui contient l'ensemble des signes qui constituent l'identité des Aff. Son application permettra à l'asspciation d'être reconnue, identifiée par habitude si la cohérence est respectée. La charte graphique vise à conserver une cohérence graphique dans l'ensemble de nos réalisations, quels que soient les



intervenants, des bénévoles des AFF, jusqu'à l'imprimeur.

■ Presse : en plus de la presse locale, deux journaux spécialisés dans la randonnée, nous ont contactés pour des articles sur l'histoire et l'actualité des sentiers Denecourt-Colinet : Pas-sion-Rando (organe de la FNRP) et Terre sauvage. Nous avons reçu plusieurs équipes de télévision, dont un assistant d'Arte qui prépare un sujet sur les paysages de la forêt (sortie mars 2013).

IV. - Manifestations

- À Fontainebleau, dans le cadre des Naturiales (12-13 mai 2012) dont le thème est cette année « Fleurs, Plantes et Jardins » : stand de la place Napoléon-Bonaparte où nous avons présenté différents panneaux sur les plantes de la forêt, dont un nouveau sur les orchidées.
- À Avon, dans le cadre des 12° Journées de l'environnement (12-13 mai 2012) : une promenade guidée, animée par Gérard Tendron, présentera le thème : « La Forêt et les changements climatiques ».
- La seconde édition de la manifestation « Les AFF parlent aux amis de la forêt » a eu lieu le dimanche 27 mai, au Cabaret Masson. Au programme : promenades guidées, maquillages et contes à thèmes sylvestres seront proposés pour les jeunes.
- Participation aux Journées européennes du patrimoine (au château de Fontainebleau (stand) et à la mairie de Bois-le-Roi (conférence sur Denecourt).
- Participation au Géofestival organisé par l'École des mines du 17 novembre au 6 décembre : « Si le grès m'était conté ».

V. - Expositions

- Dans la cadre de la Fête d'automne organisée par la ville d'Avon, une exposition sur la forêt, co-produite par les Amis de la Forêt de Fontainebleau et Connaissance du Gâtinais, s'est déroulée à la maison dans la Vallée (Avon) du 25 septembre au 7 octobre 2012.
- L'Association a été associée à l'exposition organisée par le château de Fontainebleau « Hommage à la forêt » (visite guidée en forêt, conférence, article dans le catalogue).

VI. - Actions en direction des jeunes

Écoles. Promenades de découverte de la forêt de la maternelle au collège et travail sur le

thème des peintres de Barbizon à l'école Léonard-de-Vinci de Fontainebleau...

- **Etudiants.** Divers contacts ont été noués avec des étudiants, afin de les aider dans le cadre de leurs masters. (exemple : une forestière ayant travaillé dans le parc national du Durdjura, Algérie).
- Organisation d'un concours d'affiches sur le thème de l'arbre en partenariat avec un professeur d'arts plastiques du collège International (Fontainebleau, Maison des compagnons, les 12 et 13 mai 2012).

VII. - Relations avec les associations

- Les AFF ont renforcé leur partenariat avec plusieurs associations « sœurs », notamment la Société des amis et mécènes du château de Fontainebleau, l'Association des amis du patrimoine du canton de La Chapelle-la-Reine, avec lesquelles des promenades conjointes ont eu lieu. Par ailleurs, les AFF se sont associés à la souscription lancée pour la restauration de cartes anciennes de la forêt par la SAMCF.
- Une journée d'études avec l'association nationale A.R.B.R.E.S. a été organisée en octobre 2012. La matinée a été consacrée à une réflexion sur le concept d'« arbre remarquable » ; l'après-midi une visite des arbres remarquables du Rocher-Canon a été effectuée.
- Une promenade consacrée à la biodiversité sur le site des Couleuvreux a été organisée en partenariat avec Naturparif, l'organisme de la région Île-de-France en charge de l'environnement.
- Le voyage d'études initié par la Fédération nationale des sociétés amies des forêts, auquel plusieurs membres des AFF ont participé, a eu lieu dans les Cévennes, et a permis de constater notamment les effets négatifs d'une gestion trop rigide d'un parc national.

VIII. - Participations aux comités et commiussions

L'Association est représentée dans plus d'une vingtaine de comités et commissions, locales, départementales et nationales. Elle y participe activement à travers plusieurs membres de son conseil d'administration. Elle a apporté son appui à la réforme qu'elle souhaitait dans les instances de gouvernance de la forêt de Fontainebleau dont la tenue et la composition ont été harmonisées.



IX. - Conduite apaisées

Plusieurs nouveaux tronçons de routes en forêt ont été soumis à la limitation de vitesse de 70 km/h. Cette mesure va dans le sens souhaité par les AFF qui préconisent cette limitation,

notamment sur la totalité de la route Ronde. Par ailleurs, l'aménagement de passages piétonniers sécurisés a fait l'objet de concertation et d'application, en particulier au Cabaret Masson.

RAPPORT FINANCIER

Le Président :

Avant de passer la parole à Grégoire Lewandowski, je voudrais lui rendre hommage pour son dévouement et son engagement à l'égard de l'association. Ses responsabilités ont dépassé largement ses fonctions de trésorier qu'il a tenues pendant près de quatorze ans. Il a été un pilier essentiel des Aff, par sa présence quasi quotidienne au siège de l'association, par sa disponibilité, par sa vigilance sur les dossiers, par ses qualités humaines et professionnelles ; il a été l'homme indispensable.

Grégoire Lewandowski :

Je vous propose de commenter les principaux éléments du compte de résultat et du bilan au 31 décembre 2012 qui vous a été distribuée à l'entrée.

Dans le compte de résultat, le poste « achats » comprend essentiellement les frais administratifs, c'est-à-dire les frais de papeterie et encre d'imprimante pour plus de 2000 € Le montant de la variation des stocks est lié à nos ventes, notamment du guide des sentiers. Les services extérieurs représentent le loyer de notre siège, l'assurance ainsi que les frais liés à des colloques. Les autres services extérieurs regroupent les frais postaux et de téléphone (2000 €), les dépenses liées à l'entretien des sentiers (et, faut-il le rappeler encore, les baliseurs sont tous bénévoles), surtout les frais d'impression de notre revue, la Voix de la Forêt et de la Feuille Verte trimestrielle (pour ceux de nos adhérents qui ne sont pas reliés à Internet) pour près de 8000 € les dépenses liées aux déplacements et aux manifestations internes telles que l'assemblée générale, la réception d'accueil des nouveaux adhérents, les abonnements et cotisations à divers organismes auxquels nous sommes affiliés, tels que l'UICN, l'Arcif, la Fédération des sociétés d'amis des forêts. La dotation aux amortissements représente la part consacrée cette année encore au renouvellement

du mobilier du siège de l'association ainsi qu'à l'acquisition du matériel utilisé lors des diverses manifestations auxquelles participe l'association ainsi que du matériel informatique.

Du coté des produits, le montant des ventes est majoritairement constitué par le Guide des sentiers de promenade. Les subventions d'exploitation regroupent celles reçues de la part du conseil général, des municipalités de Fontainebleau, d'Avon ainsi que d'autres communes des environs de la forêt et je saisi une nouvelle fois cette occasion pour leur adresser mes plus vifs remerciements pour le soutien qu'ils continuent à prodiguer aux actions de notre association. Le poste « autres produits de gestion courante » représente le montant des cotisations reçues. Le montant des produits financiers est encore important en raison, en particulier, de présence dans nos comptes du reliquat d'une donation.

Le résultat déficitaire de l'exercice 2012 est encore dû, en grande partie, à une stagnation du montant des subventions ainsi qu'à une baisse du niveau de nos ventes mais nous sommes en mesure de poursuivre nos actions dans l'avenir, au prix d'une gestion rigoureuse et d'une recherche constante de nouveaux adhérents.

Alain Guilmont

Le commissaire aux comptes, après avoir vérifié les comptes, donne son aval. Il souligne que la valorisation du bénévolat est, pour les AFF, particulièrement forte.

Le président remercie le trésorier et le commissaire aux comptes de leur présentation. Sans s'inquiéter outre mesure de ce léger déficit d'exploitation, pour la deuxième année consécutive, il estime que l'association doit réfléchir aux moyens d'y remédier. Il est clair que ce déficit, qui s'explique essentiellement par la baisse des subventions des collectivités locales, doit être redressé. Plusieurs pistes sont à explorer : mécénat, ventes de produits dérivés, amélioration des méthodes de recouvrement des cotisations etc.

II - DÉBAT

Le Président :

Avant d'ouvrir le débat, il me semble utile d'évoquer trois sujets qui préoccupent plus spécialement l'association en ce début d'année 2013.

L'Observatoire de la forêt

Mis en place début 2012, un bilan peut être tiré au bout d'un an de fonctionnement. Au total, une centaine de cas de nuisances a été constatée. Un rapport complet, aux illustrations particulièrement « parlantes », peut être consulté sur notre site. Pour plus de la moitié des cas, il s'agit de nuisances qui ont trait à la propreté au sens large du terme : détritus le long des routes, carcasses de voitures abandonnées, « monstres » et gravats déposés en pleine forêt par des entrepreneurs peu scrupuleux, tags sur les rochers... Plusieurs cas de signalétiques sauvages ont été repérés. Enfin, l'Observatoire a identifié plusieurs cas de défaillance de remise en état de chantiers forestiers de même que l'existence de grumes abandonnées depuis plusieurs mois. Des actions immédiates ont été entreprises, en concertation avec l'ONF. Un net progrès a été remarqué en matière de propreté, l'ONF réagissant rapidement aux signalements transmis. Cependant, des actions de fond, à plus long terme, sont nécessaires : vigilance accrue sur le respect du cahier des charges par les exploitants forestiers, mobilisation et meilleure coordination des tous les acteurs concernés - ONF, département, centre d'Éco-tourisme de Franchard, communes, associations, SMICTOM – dans des opérations propreté, actions pédagogiques, notamment en direction des jeunes, actions répressives à l'égard des entreprises indélicates... Déjà, le 7 avril 2013, une opération d'envergure à l'occasion de la Semaine du développement durable a permis un nettoyage efficace des endroits les plus fréquentés de la forêt. Il convient de poursuivre cette action : je tiens à remercier le directeur de l'ONF et son équipe pour sa coopération active et efficace dans ce do-

Cependant, la forêt est victime d'autres nuisances qui demandent des réponses adaptées : explosion de la pratique des Vtt sur les chemins réservés aux piétons, développement de jeux guerriers, comme le soft ball ou le paint ball, multiplication des manifestations sportives de masse en forêt qui demandent à être encadrées, développement de la prostitution etc.

La conduite apaisée

L'Association a apporté son soutien au programme de conduite apaisée, lancé il y a une dizaine d'an-

née. Des progrès incontestables ont été réalisés et le nombre des accidents sur les routes traversant la forêt a été réduit de façon importante. Des mesures ont été prises : aménagement de giratoires, sécurisation de traversées piétonnières, limitation à 70 km/h sur certains tronçons routiers. Ces actions doivent se poursuivre : nous estimons que la vitesse sur la route Ronde dans son ensemble devrait être limitée à 70 km/h; des panneaux plus dissuasifs, mettant en garde contre les collisions avec de grands animaux, à l'image de ce qui se fait dans d'autres forêts, comme Rambouillet, doivent être installés et les traversées des sentiers piétonniers systématiquement sécurisés.

Plan d'aménagement forestier Gérard Tendron :

La gestion de la forêt de Fontainebleau est régie par un document d'aménagement élaboré par l'ONF et approuvé par les ministres chargés de l'agriculture et de l'écologie, pour une période de vingt ans (1996-2015). Il fixe notamment les objectifs principaux pour la période considérée : division en séries (réserves biologiques, gestion paysagère ou écologique, gestion sylvicole), essences principales à cultiver par parcelle, âge d'exploitabilité, surfaces à régénérer, ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces objectifs : coupes d'amélioration et de régénération, travaux de dégagement de semis, plantations, entretien des équipements...

Un nouvel aménagement doit être élaboré pour la période 2016-2035 et l'ONF doit démarrer les travaux préparatoires très prochainement. C'est pourquoi les Amis de la forêt ont souhaité exprimer, dès aujourd'hui, leurs préoccupations en la matière, afin que l'ONF puisse les prendre en compte.

En termes d'objectifs généraux, trois points nous paraissent essentiels :

■ l'accueil du public. Cet objectif doit rester une priorité. Comment pourrait-il en être autrement alors que la forêt de Fontainebleau est la plus célèbre et la plus fréquentée de France avec de l'ordre de 3 à 4 millions de visiteurs par an, et le support d'activités de loisirs multiples : promenade pédestre et cycliste, randonnée, escalade, équitation, VTT, course d'orientation... Cependant la compatibilité de cet objectif avec la pérennité de la forêt impose le respect de codes de bonne conduite de la part des différentes catégories d'usagers, que l'ONF doit veiller à faire respecter. Il requiert aussi des mesures visant à une dispersion de la fréquentation, afin d'éviter les concentrations synonymes de dégradations. Il doit conduire aussi à l'interdiction des sites les plus fragiles et au maintien permanent de la propreté de la forêt. Il doit aussi conduire à la préservation des paysages et des sites remarquables, notamment par la conduite des exploitations forestières dans le respect du cahier des charges.

- La préservation de la biodiversité. Elle est d'autant plus justifiée à Fontainebleau que cette forêt dispose d'une variété exceptionnelle de biotopes et d'écosystèmes qui se traduit par des habitats naturels d'intérêt communautaires, une richesse particulière de la faune et de la flore, des espèces végétales et animales remarquables, dont certaines sont endémiques. À ce titre, en dehors des réserves biologiques les modalités de gestion de la forêt cultivée doivent favoriser la variété des espèces cultivées par des modes de traitement adaptés, faisant une place à des traitements irréguliers dans les secteurs sensibles, à côté des traitements réguliers.
- Des peuplements forestiers en bon état. Ceci est indispensable afin d'assurer la pérennité de la forêt pour les générations futures et aussi pour maintenir des paysages de qualité.

Dans les 1000 hectares de réserves biologiques intégrales (dont la surface a été doublée récemment, malgré l'avis défavorable des AFF) les processus naturels d'évolution des peuplements permettent à des espèces de trouver des biotopes exceptionnels notamment dans les nombreux arbres morts qu'elles comportent, aucune exploitation n'y étant pratiquée. Dans les 1300 hectares de réserves biologiques dirigées, des interventions, d'ailleurs très coûteuses et contraires aux évolutions naturelles, permettent de maintenir artificiellement certains cortèges floristiques qui régresseraient sous l'effet de la dynamique naturelle des peuplements, les plus vigoureux éliminant les plus faibles. Nous ne souhaitons pas que les surfaces classées en réserve biologique (15 % de la surface totale de la forêt aujourd'hui) soient encore augmentées. Il conviendrait au contraire d'évaluer l'intérêt de certaines d'entre elles et notamment de réserves dirigées, qui pourraient soit devenir réserves intégrales, soit être supprimées.

Ce que nous souhaitons, c'est que, en dehors des réserves biologiques, la gestion forestière permette de maintenir des peuplements forestiers en bon état sanitaire, adaptés aux conditions écologiques locales, équilibrés dans leurs classes d'âges, afin que régulièrement de jeunes peuplements viennent remplacer les peuplements mûrs qui doivent être exploités. Le renouvellement de la forêt doit être assuré de manière régulière afin d'éviter les erreurs du passé et notamment une gestion trop conservatrice se traduisant par un vieillissement excessif des arbres dans certains cantons, qui

deviennent impossible à régénérer naturellement, les fructifications diminuant avec le vieillissement.

Or que constatons nous : un retard dans les régénérations programmées au cours de la période précédente, qui s'explique en partie par les tempêtes de 1999 et de 2009 qui ont conduit à interrompre des mises en régénération, afin de permettre l'écoulement rapide de volumes considérables de chablis. Ce retard n'a jamais été rattrapé et les récoltes actuelles sont tombées à leur plus bas niveau depuis quarante ans (35 000 m³ récoltés alors que l'objectif était de 62 000 m³). Les peuplements vieillissent et les phénomènes de dépérissement s'accentuent.

Les évolutions climatiques récentes, dont les spécialistes nous disent qu'elles vont s'accentuer dans les décennies à venir, se sont déjà traduites par des déficits marqués des précipitations pendant la saison de végétation entre avril et septembre, des sécheresses récurrentes entre 2000 et 2010. Le dépérissement du hêtre en peuplement pur et du chêne pédonculé se manifeste par la diminution de la masse foliaire, la perte de rameaux et de branches, la mort du houppier. Les peuplements de pin sylvestre et de chêne sessile, bousculés par les grandes tempêtes, souffrent également dans certains cantons. Ceci est d'autant plus marqué que les peuplements sont âgés, qu'ils se trouvent sur des sols sableux ou calcaires à faible réserve en eau, des sols acides ou des sols tassés.

Il apparaît donc indispensable dans le futur aménagement de veiller à :

- adapter le choix des espèces cultivées : réduire la place du hêtre en peuplement pur et le cantonner en sous-étage, remplacer les peuplements de chêne pédonculé par des chênes sessiles, tester l'acclimatation d'essences feuillues et résineuses mieux adaptées aux conditions climatiques futures, et en particulier plus résistantes aux faibles précipitations, en fonction des types de sols rencontrés.
- Conduire une sylviculture dynamique, avec des éclaircies fréquentes permettant, après exploitation, de conserver des arbres pouvant développer plus rapidement leur volume racinaire et leur surface foliaire, gage d'une plus grande résistance au vent et d'une meilleure résilience aux phénomènes climatiques extrêmes.
- Abaisser les âges d'exploitabilité, afin de se prémunir des phénomènes de dépérissement qui s'accentuent avec le vieillissement. La régénération devrait être engagée à cent quatre-vingts ans pour le chêne et non plus deux cent cinquante ans, quatre-vingts ans pour le pin et non plus cent vingt ans, cent ans pour le hêtre et non plus cent vingt ans.



- Favoriser la régénération naturelle des espèces écologiquement adaptées aux conditions de station et aux conditions climatiques locales, sans hésiter au recours à des plantations lorsque des essences inadaptées doivent être remplacées par d'autres mieux adaptées.
- avoriser les mélanges d'essences, favorables à la résilience des peuplements.

Benjamin Beaussant, directeur interdépartemental de l'ONF, confirme la volonté de son administration de collaborer avec l'Observatoire de la forêt. S'agissant des déchets et gravats, la réaction de l'ONF est immédiate dès que des cas sont signalés aux agents patrimoniaux. Une concertation avec les services du procureur vise à organiser d'éventuelles poursuites contre les auteurs de dépôts sauvages. De même, l'ONF travaille désormais en étroite relation avec le Smictom, qui se révèle un interlocuteur très coopératif. S'agissant de la remise en état des chantiers d'exploitation, l'ONF veillera à ce que les grumes soient bien évacuées dans les délais prévus et les sols soient bien remis en état : des consignes en ce sens ont été données aux chefs de services concernés.

En ce qui concerne les VTT, il s'agit effectivement d'un problème récurrent. L'ONF souhaite établir un code de bonne conduite avec les pratiquants. Une concertation existe en ce sens sera lancée au deuxième semestre 2013 avec les associations de « vététistes » : il leur sera proposé des parcours adaptés à la pratique de ce sport, étant entendu que les sentiers Bleus leur restent interdits. Des pictogrammes à leur entrée rappellent cette interdiction.

Quant aux jeux guerriers (paint ball, airsoft), ils sont interdits en forêt.

M. Beaussant remercie l'association pour les vues exposées en termes d'aménagement. Un dialogue doit se poursuivre dans les mois qui viennent. Il est probable que l'on s'oriente vers une diversification des peuplements qui tienne compte de l'effet du réchauffement climatique.

Le président remercie le directeur interdépartemental et se félicite du dialogue entretenu avec l'ONF. Il rappelle à cet égard la participation en mai dernier des AFF à une opération de martelage, qui a été riche d'enseignements.

Claude Lasherme, directeur des Routes au conseil général, rappelle que le coût de l'enlèvement des déchets le long des routes départementales se monte à plus de 500 000 €. Le conseil général entend poursuivre le programme de conduite apaisée. La limitation du nombre de voies contribue au

ralentissement de la circulation. L'aménagement du carrefour de la Table-du-Roi fait bien partie des projets du département, mais compte tenu des procédures administratives nécessaires, dont la modification du périmètre de la forêt de protection, il ne peut être réalisé dans l'immédiat. Il n'est pas prévu pour l'instant d'extension de limitation de vitesse à 70 km/h sur de nouveaux tronçons : un bilan doit être fait sur les comportements avant de nouvelles mesures.

Philippe Moussière, de la DDR, évoque la nécessité de ne pas multiplier les panneaux routiers mettant en garde contre les traversées animalières, étant entendu qu'ils devraient se situer sur les zones de traversées habituelles. S'agissant des poids lourds en forêt, la mise en place d'une éco-taxe sur les principales routes départementales traversant la forêt de Fontainebleau devrait conduire ceux-ci à rechercher d'autres itinéraires et contribuer ainsi à diminuer le trafic sur l'ensemble de ces routes, dont la portion de la route Ronde se situant entre la Table du roi et le carrefour du Grand-Veneur.

Gérard Tendron précise que, s'agissant des traversées de la grande faune, une réflexion est en cours au sein de la société de Vénerie pour assurer la continuité des cheminements : des projets de franchissement sont proposées notamment pour l'autoroute A 6.

Jean-François Robinet suggère, s'agissant des gravats, que l'on exige un certificat de dépose en décharge officielle. Sur le même sujet, B. Beaussant estime qu'il faut associer davantage les collectivités locales et qu'une carte localisant les dépôts sauvages soient établis.

Danièle Pillot s'inquiète de la présence des motards qui parcourent à vive allure la route de l'Escargot. Le président rappelle que les AFF ont signalé ce problème récurrent, y compris le weekend. Des contrôles policiers sont bien effectués, mais les motards reviennent dès que les policiers sont partis. Des sanctions plus sévères devraient être prises.

MIIe Wathier signale la proximité du jumelage des AFF avec l'association des Amis de la forêt de Soignes, en Belgique. Le président rappelle les liens d'amitié qui unissent les deux associations et confirme que cet événement fera bien l'objet d'une célébration.

Jean Anizon s'inquiète du fait que les barrières, à l'entrée des allées forestières, sont trop souvent



cassées, ouvertes ou sans cadenas. B. Beaussant souligne le coût que représente leur remplacement : la mise en place de pieux en bois à 40 centimètres est de plus en plus pratiqué.

Le président souhaite la bienvenue à Mme la Préfète Nicole Klein. Les Amis de la forêt sont très heureux de l'intérêt qu'elle porte aux problèmes de la forêt de Fontainebleau et son très honorés de sa présence. Elle se propose de parler de « L'État et les forêt péri-urbaines », sujet qui naturellement intéresse particulièrement les membres de l'Association, Fontainebleau étant la forêt péri-urbaine la plus fréquentée et la plus emblématique.

III - INTERVENTION de MME Nicole KLEIN préfète de Seine-et-Marne

Le texte intégral de l'intervention de Madame Nicole Klein est reproduit en page 3.

L'intervention de M_{me} la Préfète est suivie d'un échange de vues avec les participants. Plusieurs questions sont abordées notamment la fréquentation accrue des lieux les plus reculés de la forêt (Jean Pillot), sur la prostitution en forêt, sur l'importance du bois laissé sur place après les coupes, sur

la possibilité de faire efectuer des travaux d'intérêt général en forêt à la place d'une peine d'incarcération de courte durée (F.Valletoux), sur la multiplication des incivilités, sur la mise en place d'un itinéraire R.-L.-Stevenson (Claire Leray).

M_{me} Klein souligne que la police fait le maximum dans le cadre de la législation actuelle, qu'il est question d'ailleurs de modifier. L'exercice de la prostitution est légal. Seul le racolage peut être sanctionné. Des procès-verbaux sont régulièrement dressés en ce sens. Benjamin Beaussant estime que la fréquentation des lieux reculés n'est pas mauvaise en soi : ceci permet de diluer la fréquentation, qui est un des objectifs de l'ONF. Quant aux rémanents, ils sont effectivement laissés sur place, de façon à enrichir le sol et promouvoir la biodiversité. Cette pratique est, par ailleurs, souhaitée par les associations environnementales.

En conclusion, le président remercie M_{me} la préfète de sa présence et de son intervention particulièrement riche et intéressante. Il constate que les préoccupations qu'elle a exprimées vont tout à fait dans le sens de celles de l'Association. Il la remercie également des propos aimables qu'elle a tenus sur le rôle et les activités des AFF.

L'assemblée générale est déclarée close.

ADOPTION DES TEXTES PRÉSENTÉS

Les deux résolutions sont mises aux voix. Elles sont adoptées à l'unanimité. Sur la proposition du directeur de l'ONF, le projet de motion est légèrement amendé : en effet le système des cautions de bonne fin n'est plus pratiquée, mais l'ONF dispose d'autres moyens de pressions sur les exploitants qui ne respecteraient pas le cahier des charges. Le texte ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

Résolution n° 1

Approbation des rapports et quitus

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport des activités passées et à venir de même que le rapport du trésorier et celui du quommissaire aux comptes, approuve les actions, les comptes et l'ensemble des documents qui lui ont été présentés. Elle donne quitus de leur gestion au président et au trésorier.

Résolution n° 2

L'assemblée générale, après déliberation favorable du conseil d'administration et sur la demande du président, renouvelle les mandats de Jean-Claude Beauregard, Grégoire Lewandowski, Jean Saint Loubert-Bié, Jean-Claude Polton et Pierre Regnault.



Motion

Protection du massif de Fontainebleau

L'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau :

- se félicite que la « préservation de la qualité écologique et paysagère des milieux », ainsi que le « partage de la gestion forestière », aient été pris en compte dans la démarche qui a conduit à l'attribution du label Fontainebleau, Forêt d'Exception;
- constate avec préoccupation les atteintes au patrimoine forestier, comme le dépôt de déchets et gravats, le développement des tags sur les rochers et autres incivilités ;
- remercie les personnes qui ont contribué à identifier ces atteintes, promeneurs membres ou non des Aff, de même que la Direction interdépartementale de l'Onf avec laquelle une étroite concertation a été établie;
- souhaite le renouvellement de l'opération « Forêt propre », organisée par l'Onf, avec nos partenaires dans le cadre de la Semaine du développement durable, en mobilisant l'ensemble des associations s'intéressant à la forêt ;
- se félicite que des municipalités, des communes riveraines de la forêt prennent des mesures préventives ou de nettoyage en vue d'assurer la propreté des marges de la forêt voisine et suggère leur généralisation;
- souhaite que des actions soient engagées, afin de constater les atteintes dont la forêt est l'objet et que les infractions graves fassent effectivement l'objet de poursuites judiciaires ;
- demande à l'Onf de restaurer les chemins endommagés par l'exploitation forestière, de débarrasser la forêt des grumes abandonnées, et de s'assurer que les accès restent bien fermés.
- demande à l'Onf de veiller à ce que les cahiers des charges auxquels sont soumis les exploitants soient bien respectés, notamment quant à la remise en état des chantiers et l'évacuation des grumes.
- souhaite que le programme annuel des coupes fasse l'objet d'une meilleure concertation avec les Amis de la forêt, notamment dans les sites sensibles (abords des mares, points de vue, lisières, sites historiques...).
- s'inquiète de l'organisation de manifestations sportives de grande ampleur qui pourraient affecter le biotope environnant.



BILAN au 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF	en EUROS	PASSIF	en EUROS
Actif immobilisé		Fonds associatifs	
Terrain	1631	Réserve	17053
Mobilier de bureau	221	Report à nouveau	84273
Matériel informatiquet	2 982	Résultat	- 5712
Actif circulant		Dettes	
Stocks	5 805	Dettes financières	0
Produits à recevoir	0	Dettes fournisseurs	0
Disponibilités			
- Caisse d'épargne	78 195		
- Banque	6 6 6 7		
- Caisse	113		
TOTAL ACTIF	95 614	TOTAL PASSIF	95 614

COMPTE de RÉSULTAT au 31 DÉCEMBRE 2012

CHARGES	en EUROS	PRODUITS	en EUROS
Achats	3 6 7 2	Vente de produits (publications)	6 984
Varation de stocks	3 2 4 0	prestations de services	
Services extérieurs	7159	Subventions d'exploitation	2 180
Autres services extérieurs	19427	Autres produits (cotisations)	17735
Impôts et taxes	0	Produits financiers	I 695
Charges de personnel	0	Produits exceptionnels	113
Autres charges Dotation aux amortissements	0 921	Produits exceptionnels Sur exercices antérieurs	
		78 - Reprise sur amortiss stocks	
TOTAL des CHARGES	34419	TOTAL des PRODUITS	28 707
Excédent	0	Déficit	5712